



Quel taux de tva faut il appliquer pour un garage privatif

Par **raoullebouc**, le **14/02/2008** à **18:03**

Bonjour.
Quel taux de TVA dois je appliquer pour la construction d'un garage privatif ? Si j'applique un taux de TVA à 5.5% et que je suis controlé et que les impots estiment que j'aurais dû appliquer la TVA à 19.6% qui est redevable de la TVA manquante ?
Merci de me répondre , j'ai entendu divers sons de cloches et je ne sais plus .

Par **Erwan**, le **18/02/2008** à **21:04**

Bjr,
s'il y a redressement, c'est vous qui serez redevable de la TVA manquante, puisqu'au final c'est vous le consommateur de la prestation.
D'une manière générale, la TVA à 5.5% concerne la rénovation et la restauration. Dès qu'il y a construction ou reconstruction , c'est 19,6%.

Par **Thierry Nicolaides**, le **20/02/2008** à **17:17**

s'agissant d'une construction neuve ou de l'extension (en m²) d'une maison ancienne (demande de permis ou autorisation de travaux à faire) le taux ets malheureusement de 19 % .
si le maçon qui vous construira ce garage vous fait payer 5 % il doit vous deamnder de signer une attestation qui vous engageIn finé il pourra vous demander de lui rembourser le complément de tva qu'il devra payerrnThierry Nicolaïdès

Par **Jeanvadim**, le **27/02/2013** à **11:54**

Bonjour on doit demolir une veranda en suit on fait construire une autre a la place on voulez savoir a combien la TVA et applique?merci pour votre repons...

Par **alterego**, le **01/03/2013** à **14:51**

Bonjour,rnrnTravaux en extérieur au **taux réduit 5.5%** : balcons, loggias, terrasses et vérandas.rnrn**Taux normal : installation par construction ou extension** d'une véranda, d'un balcon, d'une loggia, d'une terrasse bsauf dans la limite de 9 m² (augmentation de la SHOB ou de la surface au sol)rnrnCordialement

Par **champlon**, le **24/04/2019** à **17:08**

QUEL TAUX DE TVA SERA APPLIQUABLE A LA CONSTRUCTION D UN GARAGE NON FERMErnmerci de v reponse